

DECISION MUNICIPALE

Monsieur le Maire de la Commune d'Ambert,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération en date du 24 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

D E C I D E

- ARTICLE 1** : de résilier le bail de location conclu avec Madame Julienne PAULIARD le 14 octobre 2022 pour un appartement type studio (n°2) situé à la résidence Fontaine de Goye 13, boulevard de l'Europe 63600 AMBERT. Cette résiliation prendra effet le 26 janvier 2026 inclus.
- ARTICLE 2** : de restituer à Madame Julienne PAULIARD la caution initialement constituée d'un montant de 564,07 €.
- ARTICLE 3** : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire ouvert spécialement à cet effet et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 30 janvier 2026

Guy GORBINET,

Maire d'Ambert –



AR Prefecture

063-216300038-20260130-DEC2601005-AU
Reçu le 02/02/2026
Publié le 02/02/2026

DECISION MUNICIPALE

Monsieur le Maire de la Commune d'Ambert,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération en date du 24 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

D E C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un bail de location avec Madame Paulette MARECHAL pour un appartement de type studio (n°2) situé résidence Fontaine de Goye 13, boulevard de l'Europe 63 600 AMBERT avec effet au 27 janvier 2026.

ARTICLE 2 : de demander à Madame Paulette MARECHAL une caution constituée d'un montant de 625,33 €.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire ouvert spécialement à cet effet et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 30 janvier 2026

Guy GORBINET,

Maire d'Ambert –



AR Prefecture

063-216300038-20260130-DEC2601006-AU
Reçu le 02/02/2026
Publié le 02/02/2026